

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 30 juin 2025**

CONVOCACTION

Date : 24 juin 2025

Affichée le : 24 juin 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 24
Votants : 34
Pouvoirs : 10
Absent : 5

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

02 JUIL. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

03 JUIL. 2025

Absents représentés

M. BROCHOT

Mme SAVAS

Mme TALL

Mme SAKHO

Mme PEREZ

Mme SENET

M. EL MOUSSAOUI

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

Pouvoir à M. PERRIN

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme SOW

Pouvoir à Mme ELONGUERT

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Absents excusés

Mme DUCHATELLE.

Absents non représentés

Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

21

RH - Mise à disposition d'un agent de l'ACSO auprès de la Ville de Creil

■ **Rapport de présentation :**

Abdoulaye DEME, Adjoint

Dans le but d'optimiser la relation aux usagers (GRU) ou Citoyen (GRC) les services de la ville ont exprimé le besoin d'une aide technique pour garantir la satisfaction des usagers et l'efficacité des services proposés.

La Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication (DSIT) étant mutualisée entre la ville et l'ACSO, un agent de l'ACSO sera mis à disposition auprès de la ville de Creil et de la direction de la communication sur un poste de Chargé de la Gestion Relation Usager (GRU) ou citoyen (GRC), à raison de 1 jour par semaine et pour une durée de 6 mois.

Dans le cadre de cette mise à disposition, les missions principales de l'agent à la ville de Creil seront les suivantes :

- Gestion courante de la relation usager (GRU) ou citoyen (GRC) ;
- Gestion de projet Eudonet ;
- Création des accès Agora.

Dans ce contexte, il est donc prévu que l'agent soit mis à disposition de la Ville de Creil à compter du 1^{er} juillet 2025. Parallèlement, l'agent continuera toujours à œuvrer, pendant 80 % de son temps, pour l'ACSO.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-216001743-20250703-21DEL_CM300625-DE

La Ville remboursera à l'ACSO à la fin de chaque exercice budgétaire 20 % du salaire et des charges afférentes au poste de Chargé de la gestion relation Usager (GRU) ou citoyen (GRC).

■ Le conseil municipal :

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
Vu le projet de convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial Chargé de la gestion relation Usager (GRU) ou citoyen (GRC) de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) ;
Vu l'accord de l'ACSO acceptant la mise à disposition de l'intéressé à la date du 1^{er} juillet 2025 ;
Vu l'accord de l'intéressé pour être mis à disposition de la Ville de Creil à raison de 20 % de son temps de travail ;
Vu l'avis de la commission « Finances et Synthèse » en date du 23 juin 2025 ;
Considérant qu'il est nécessaire que le Chargé de la gestion relation Usager (GRU) ou citoyen (GRC) soit rattaché à l'ACSO ;
Considérant qu'il est nécessaire que le Chargé de la gestion relation Usager (GRU) ou citoyen (GRC) soit mis à disposition au sein de la Ville de Creil à hauteur de 20 % de son temps de travail ;
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 34	Pour : 32	Contre : 2	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à la majorité :

Article 1 : d'autoriser madame la Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de l'agent chargé des fonctions de Chargé de la relation Usager (GRU) ou Citoyen (GRC) avec l'Agglomération Creil Sud Oise, telle qu'annexée, ainsi que tout avenant ou document y afférent,

Article 2 : d'approuver le remboursement à la fin de chaque exercice budgétaire à l'Agglomération Creil Sud Oise, à hauteur de 20 % du salaire et des charges afférentes au poste de Chargé de la relation Usager (GRU) ou Citoyen (GRC).

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante à ce remboursement sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

03 JUL. 2025

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERI